

L'attente était réelle depuis un moment...
...Voici " **La lettre de l'Intervenant Départemental en Sécurité Routière** " !

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un nouveau support dématérialisé d'information et d'échange des acteurs de la lutte contre l'insécurité routière en Hauts-de-France.

Décliné sous forme exclusivement numérique, il s'efforce de répondre de manière réactive et adaptée aux questionnements divers en lien avec l'actualité Sécurité Routière du moment. À cette fin, la diffusion de la lettre de l'Intervenant Départemental en Sécurité Routière sera dictée par les circonstances et les besoins.

Pourquoi ?

La lutte contre l'insécurité routière est par essence même en évolution permanente. Les réglementations, la signalisation routière, les matériels assurant la mobilité, les conditions de circulation, les pratiques et modes de déplacement, les expositions aux risques changent et parfois bouleversent les connaissances dans ces domaines.

Il est alors nécessaire d'accompagner l'acteur de terrain pour lui permettre d'apporter un concours pertinent et efficace dans les opérations de sensibilisation et d'éducation auxquelles il participe.

Pour quoi ?

Les formations initiales et complémentaires des acteurs de la sécurité routière constituent le terreau des actions engagées.

Un engagement dans la durée impose inéluctablement une poursuite continue des apports culturels et méthodologiques. Dans cet esprit, les informations et le partage des expériences délivrés par ce support doivent permettre dès que l'utilité s'en fera sentir de :

- renforcer les connaissances acquises,
- actualiser les éléments sujets à modification,
- enrichir les contenus et les formes des actions entreprises.

Ainsi, les acteurs seront à même de mieux maîtriser les savoirs à transmettre et de mieux répondre aux interrogations des publics rencontrés.

Les domaines sont particulièrement nombreux tels que :

- les réglementations conditionnant l'usage des modes traditionnels et nouveaux de déplacement,
- le partage d'expériences vécues et les enseignements à en tirer,
- les données de l'accidentologie nationale et locale actualisées,
- l'importance du facteur santé (condition physique, âge, affections, ...) dans l'exposition au risque routier,
- le coût des accidents de la route supporté par l'usager et la collectivité,
- la part prise par l'engin de déplacement dans la survenance et les conséquences d'un accident,
- l'évolution des infrastructures,
- les phénomènes nouveaux impactant la sécurité des usagers,
- etc,

Comment ?

La lettre de l'Intervenant Départemental en Sécurité Routière compilera les directives officielles et les informations publiées par les services de l'État et en restituera les éléments essentiels pour faciliter l'enrichissement culturel et aider l'activité des acteurs de la lutte contre l'insécurité routière.

En fonction de l'actualité, ce vecteur de communication pourra aussi relater ou annoncer les événements nationaux ou locaux marquants.

Enfin, pourront aussi y trouver leur place des synthèses de publications relatives aux avancées technologiques et aux connaissances médicales en lien avec les pratiques de mobilité.

Par qui ?

Le Pôle d'Appui Régional Sécurité Routière, les Coordinations Sécurité Routière des départements des Hauts-de-France mais aussi chaque IDSR pourront prendre l'initiative d'alimenter ce support. Le PARSR assurera le volet logistique (rédaction finale et mise en ligne).

Quand ?

Toute évolution de la réglementation ou modification des conditions de circulation peut conduire à la diffusion d'une nouvelle lettre de l'Intervenant Départemental en Sécurité Routière. De la même manière, la nécessité de répondre dans les meilleurs délais aux souhaits d'information des acteurs de terrain peut générer un nouvel opus. En conséquence, la périodicité de publication n'est pas régulière mais variable selon l'actualité.

Un exemple ?

Pour ce numéro 00 de lancement de la lettre de l'Intervenant Départemental en Sécurité Routière, il vous est présenté :

le Pôle d'Appui Régional Sécurité Routière des Hauts-de-France

Afin de faciliter la prise en charge de la sécurité routière par les différents acteurs locaux, les Pôles d'Appui Régionaux Sécurité Routière (PARSR) ont été mis en place en avril 2009, au niveau régional ou interrégional.

Sa constitution :

Le Pôle d'appui rassemble autour de son animateur une équipe de chargés de mission recrutés pour leurs compétences afin de mettre en cohérence et évaluer les politiques locales de sécurité routière, dans le respect des objectifs stratégiques en matière de Sécurité et Éducation Routières, définis par le ministère de l'intérieur.

Ses missions :

- œuvrer à la mise en cohérence des politiques locales de sécurité et éducation routières et leur accompagnement, sur la base des instructions du ministère de l'intérieur,
- participer à la mise en œuvre opérationnelle des orientations de sécurité routière nationale, régionale et départementale, par des actions d'assistance-conseil, et notamment lors de l'élaboration du Document Général d'Orientation (DGO),
- faciliter l'échange et le partage d'expériences en vue d'une amélioration des pratiques entre les chefs de projet de sécurité routière, les coordinateurs de sécurité routière et les partenaires locaux (ingénierie, management, formation directe),
- contribuer à l'élaboration du programme annuel du PARSR, à sa mise en œuvre, à son suivi et à son évaluation dans le cadre d'une démarche projet,
- réaliser les supports de formation utiles à ses activités,
- élaborer les outils mis à disposition des acteurs de la sécurité routière,
- assurer les formations initiale et complémentaires des acteurs de la sécurité routière et des enquêteurs ECPA,
- participer à des groupes de travail nationaux, régionaux, départementaux ou communaux,
- partager les connaissances et expériences acquises entre son organisme d'origine et le réseau sécurité routière.

Son implantation :

Administrativement attaché au service « Sécurité des Transports et des Véhicules » de la DREAL Hauts-de-France. Le Pôle est situé à Amiens.

Sa composition :

À ce jour, 3 chargés de mission nommés par le Directeur de la DREAL Hauts-de-France sont placés sous l'autorité de Didier Soyer, animateur du pôle :

- Philippe Burnichon, spécificités : « Code de la route » et « deux roues motorisés »
- Jean-Pierre Delobel, spécificités : « généraliste », « véhicule » et « jeunes »
- Jacques Ligneux, spécificités : « généraliste », « réactiomètre, distances de sécurité » et « alcool ».